



AVIS AUX MEMBRES

N° 2012 – 064

Le 12 avril 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus (HNU) Regroupement d'unités

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Horizons ETFs Management (Canada) Inc. ("Horizons Canada") va consolider les unités de FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus ("Fond HNU"). Le regroupement d'unités, sur un ratio de 1 pour 4, sera effectif à l'ouverture des marchés le vendredi 13 avril 2012.

Les comptes détenant une position dans une série d'option régulière (HNU) doivent se référer aux pages 1-3 de cette circulaire.

Les comptes détenant une position dans une série d'option ajustée (HNU2) doivent se référer aux pages 3-4 de cette circulaire.

FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus (HNU):

Cette section décrit l'ajustement qui s'appliquera exclusivement aux séries d'options régulières HNU. **Les comptes détenant une position dans une série d'option ajustée (HNU2) doivent se référer aux pages 3-4 de cette circulaire.**

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 3(iii) des règles de CDCC, toutes les options sur le Fond HNU seront rajustées comme suit:

- **DATE PREVUE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **13 avril 2012**
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** **HNU deviendra HNU3**



- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 25 actions de FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus (HNU)
- **MULTIPLICATEUR :** 25
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVEE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats
- **PRIX DE LEVEE :** Les prix de levée seront multipliés par quatre
- **NOUVEAU CUSIP :** 44045F143

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

La Bourse - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la consolidation et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HNU seront transférées à la classe d'options HNU3 qui constitue le nouveau livrable. Les séries existantes qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas rajustées.

| FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz Naturel Haussier Plus | | |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| Symbole | Prix de levée actuels | Nouveaux prix de levée |
| HNU3 | 3,00 \$ | 12,00 \$ |
| HNU3 | 4,00 \$ | 16,00 \$ |
| HNU3 | 5,00 \$ | 20,00 \$ |
| HNU3 | 6,00 \$ | 24,00 \$ |
| HNU3 | 7,00 \$ | 28,00 \$ |
| HNU3 | 8,00 \$ | 32,00 \$ |
| HNU3 | 9,00 \$ | 36,00 \$ |
| HNU3 | 10,00 \$ | 40,00 \$ |
| HNU3 | 11,00 \$ | 44,00 \$ |
| HNU3 | 12,00 \$ | 48,00 \$ |
| HNU3 | 13,00 \$ | 52,00 \$ |

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

| | |
|---|---|
| The Exchange Tower 130, rue King ouest, 5ième étage Toronto, Ontario M5X 1J2 Tél. : 416-367-2463 Téléc. : 416-367-2473 | 800, square Victoria 3ième étage Montréal (Québec) H4Z 1A9 Tél. : 514-871-3545 Téléc. : 514-871-3530 |
|---|---|



Exemple Numérique

Pour un compte détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est de 4,00\$ et considérant que le prix de fermeture du Fond HNU du 12 avril 2012 est 2,50\$, la valeur intrinsèque de cette option avant l'ajustement serait :

$$\text{Valeur Intrinsèque} = 4,00\$ \times 100 - 2,50\$ \times 100 = \mathbf{150\$}$$

Après l'ajustement, la valeur intrinsèque de cette option serait:

$$\text{Valeur Intrinsèque} = \text{Prix de Levée agrégé} - \text{Valeur au marché du livrable agrégé}$$

$$\text{Valeur Intrinsèque} = \text{Nouveau prix de levée} \times \text{Nouveau Multiplicateur} - \text{Nouveau prix au marché du sous-jacent} \times \text{Nouveau livrable en actions} = 16,00\$ \times 25 - 10,00\$ \times 25 = \mathbf{150\$}$$

FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus ajustés (HNU2):

Cette section décrit l'ajustement qui s'appliquera exclusivement aux séries d'options ajustées HNU2. **Les comptes détenant une position dans une série d'option régulière (HNU) doivent se référer aux pages 1-3 de cette circulaire.**

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées aux l'articles A-902 3(iii), A-902 5(iii) et A-902 5(iv) des règles de CDCC, toutes les options sur le Fond HNU2 seront rajustées comme suit:

- **DATE PREVUE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **13 avril 2012**
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** **HNU2 deviendra HNU4**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **- 6 actions de FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz naturel Haussier Plus (HNU)**
- Un montant en espèces équivalent à la valeur de 0,25 action de HNU basé sur le prix de fermeture post-ajustement du jeudi 12 avril 2012

***** VEUILLEZ NOTER QUE LE MONTANT EN ESPÈCES ÉQUIVALENT À LA VALEUR DE LA PORTION D'ACTION ÉLIMINÉE (0,25 ACTION) SERA DÉTERMINÉ LE JEUDI 12 AVRIL 2012 ET NE CHANGERA PAS APRÈS CETTE DATE. *****

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| The Exchange Tower | 800, square Victoria |
| 130, rue King ouest, 5ième étage | 3ième étage |
| Toronto, Ontario | Montréal (Québec) |
| M5X 1J2 | H4Z 1A9 |
| Tél. : 416-367-2463 | Tél. : 514-871-3545 |
| Télc. : 416-367-2473 | Télc. : 514-871-3530 |

www.cdcc.ca

***** UNE CIRCULAIRE DE SUIVI CONTENANT LE MOMENT EN ESPÈCES SERA ÉMISE À OU PEU APRÈS LA DATE EFFECTIVE DE CET ÉVÉNEMENT CORPORATIF *****

- **MULTIPLICATEUR :** 6,25
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** À compter du 13 avril 2012, les limites de position et de levée seront fixées à 4 687 contrats
- **PRIX DE LEVÉE :** Les prix de levée seront multipliés par quatre
- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP (montant en espèces inclus)

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées. Seules les transactions de clôture seront permises sur ces séries ajustées.

La Bourse - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la consolidation et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HNU2 seront transférées à la classe d'options HNU4 qui constitue le nouveau livrable. Les séries existantes qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas rajustées.

| FNB Horizons BetaPro NYMEX Gaz Naturel Haussier Plus | | |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| Symbole | Prix de levée actuels | Nouveaux prix de levée |
| HNU4 | 12,00 \$ | 48,00 \$ |
| HNU4 | 16,00 \$ | 64,00 \$ |
| HNU4 | 20,00 \$ | 80,00 \$ |
| HNU4 | 28,00 \$ | 112,00 \$ |

Exemple Numérique

Pour un compte détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est de 12,00\$ et considérant que le prix de fermeture du Fond HNU du 12 avril 2012 est 2,50\$, la valeur intrinsèque de cette option avant l'ajustement serait :



$$\text{Valeur Intrinsèque} = 12,00\$ \times 25 - 2,50\$ \times 25 = \mathbf{237,50\$}$$

Après l'ajustement, le prix de fermeture ajusté de HNU serait $2,50\$ \times 4 = 10,00\$$. Par conséquent, le montant en espèces équivalent à la valeur de 0,25 action serait $10,00\$ \times 0,25 = 2,50\$$. La valeur intrinsèque de cette option (après l'ajustement) serait:

$$\text{Valeur Intrinsèque} = \text{Prix de Levée agrégé} - \text{Valeur au marché du livrable agrégé}$$

où

$$\text{Prix de Levée agrégé} = \text{Nouveau prix de levée} \times \text{Nouveau Multiplicateur}$$

$$\text{Valeur au marché du livrable agrégé} = (\text{Nouveau prix au marché du sous-jacent} \times \text{Nouveau livrable en actions}) + \text{montant en espèces}$$

$$\text{Valeur Intrinsèque} = 48,00\$ \times 6,25 - ((10,00\$ \times 6 \text{ actions}) + 2,50\$) = \mathbf{237,50\$}$$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

| | |
|---|------------------------|
| The Exchange Tower | 800, square Victoria |
| 130, rue King ouest, 5 ^{ème} étage | 3 ^{ème} étage |
| Toronto, Ontario | Montréal (Québec) |
| M5X 1J2 | H4Z 1A9 |
| Tél. : 416-367-2463 | Tél. : 514-871-3545 |
| Télc. : 416-367-2473 | Télc. : 514-871-3530 |

www.cdcc.ca